

AXE 9

À L'ATTENTION DES AUTRES
NIVEAUX DE POUVOIR





Aux régions

Une mobilité qui coince

Par ailleurs, dans le cadre du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et des activités extra muros dans leur ensemble, on constate des disparités régionales et certains freins à la mobilité des classes en raison du coût et de la complexité organisationnelle ou non de l'accès aux transports.

Il est donc nécessaire de réfléchir à des pistes et incitants en matière de coût et d'occupation des transports publics en faveur de tous les élèves.



©freepik

Améliorer le transport scolaire des élèves du spécialisé

Une attention particulière doit être apportée au transport scolaire pour les élèves de l'enseignement spécialisé. Tant à Bruxelles qu'en Wallonie, il n'est pas rare de voir des circuits annulés. En cause ? Une pénurie importante de chauffeurs et de convoyeurs. Des mesures doivent être prises pour répondre au manque d'attractivité de ces deux fonctions.

À Bruxelles, une réforme du transport scolaire est en cours visant à autonomiser sur le transport public bruxellois les enfants qui en ont la capacité de manière à développer leurs compétences ainsi qu'à offrir une garantie de transport sur les circuits spécifiques aux enfants les plus lourdement handicapés¹⁴. Une attention particulière doit être portée aux conditions de mise en œuvre de cette réforme afin que celle-ci se traduise par une réelle amélioration des conditions de transport des élèves concernés.

.....
¹⁴ Source : « Frais et transport scolaires : des préoccupations majeures pour les familles » in Les parents et l'école, n°120, p. 4.

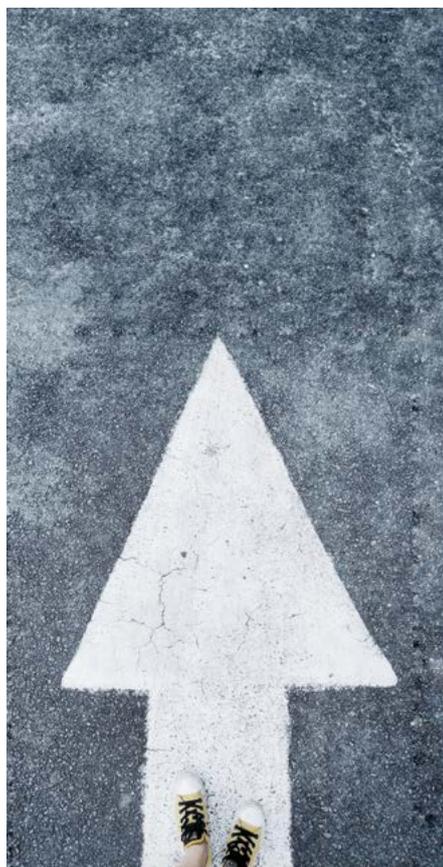
Au fédéral

Un indispensable dialogue entre niveaux de pouvoir

Toute nouvelle initiative fédérale devrait être analysée au regard de ses effets sur le monde de l'enseignement (sur le plan financier, organisationnel, procédural...). Pour ce faire, un dialogue devrait utilement se nouer entre les différents niveaux de pouvoir et les secteurs d'activités qui ne dépendent pas de l'Etat fédéral.

Une réduction de la TVA pour l'achat de matériel informatique par les écoles

Les écoles devraient bénéficier d'une réduction de la TVA sur l'achat du matériel informatique par les écoles : passer de 21% à 6%. Ce serait, sur le long terme, source de revenus : accroissement du nombre de personnes à l'aise avec le numérique et, indirectement, avec les e-guichets qui sont plus rentables économiquement. Mais aussi un accroissement du nombre de personnes sortant de l'école avec des compétences numériques de qualité et donc une augmentation du taux d'employabilité.



Droits d'auteur à clarifier

Nous demandons une modification du Code de droit économique afin qu'il soit clair que les écoles ne sont pas redevables à Auvibel d'une redevance de copie privée pour les ordinateurs portables des élèves au moment de l'achat, via les fournisseurs de matériel informatique.

Pension des directions des ESA

Le statut des directions d'ESA induit une problématique particulière au niveau du calcul de leur pension. Il s'agirait de régler la problématique de la non-valorisation actuelle du mandat des directions des écoles supérieures des arts, recrutées hors du secteur de la fonction publique, lesquelles ne bénéficient pas d'une prise en compte de leur allocation de direction pour la constitution de leur pension de retraite.

Taxe patrimoniale

Les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre, constitués en ASBL, sont soumis à l'impôt sur le patrimoine. Ce n'est pas le cas de l'enseignement organisé par WBE ou les communes et les provinces. Outre le fait que ces derniers perçoivent initialement des financements ou subventions plus importants que l'enseignement libre, cet impôt pèse sur la disponibilité des ressources pour l'organisation de l'enseignement. Il n'existe aucune justification objective à cette différence de traitement.

Nous demandons une suppression complète de l'impôt sur le patrimoine pour les ASBL qui organisent de l'enseignement.



Un mécénat au bénéfice des établissements à soutenir

D'une part, permettre la déductibilité fiscale à l'impôt des sociétés des montants que les sociétés consacrent à leur mécénat social (ex : intervention des entreprises dans la dotation à l'équipement des écoles techniques).

D'autre part, permettre aux particuliers qui le souhaitent de soutenir la dynamique des associations actives dans le secteur de l'éducation en modifiant l'article 104 du Code des impôts sur les revenus afin d'exonérer fiscalement les donations réalisées par les personnes physiques aux PO.

Un processus à simplifier pour les élections sociales

Dans le cadre des élections sociales, un travail de simplification administrative s'impose. Dans les établissements, la procédure est toujours celle d'un affichage sous format papier. La possibilité de se tourner vers des plateformes informatiques existe certes mais est très coûteuse pour les établissements de l'enseignement obligatoire.

Le SPF Emploi devrait développer ou, a minima, proposer une plateforme informatique de vote à coût raisonnable, à calibrer selon la taille de l'entreprise.



Attestations de garde d'enfant

Les écoles et les internats doivent délivrer des attestations de garde d'enfants conformément à la nouvelle législation. Cette obligation représente une charge administrative considérable.

Nous demandons qu'un dialogue s'ouvre entre l'administration fiscale et le monde scolaire afin que ces attestations soient désormais délivrées au nom de l'enfant et non plus au nom du débiteur des frais d'accueil, et ce également par voie électronique à Belcotax.

Le gouvernement fédéral, qui a besoin d'informations sur la situation familiale, pourrait lui-même demander ces informations aux débiteurs de frais d'éducation et les reprendre dans la proposition de déclaration des contribuables concernés.

En bref

- 1 Améliorer le transport scolaire des élèves de l'enseignement spécialisé
- 2 Réduire la TVA à 6% pour l'achat de matériel informatique pour les écoles
- 3 Clarifier la question des redevances de copie privée via les fournisseurs de matériel informatique
- 4 Valoriser le mandat des directions des ESA, recrutés hors du secteur de la fonction publique
- 5 Supprimer l'impôt sur le patrimoine pour les ASBL qui organisent de l'enseignement
- 6 Permettre la déductibilité fiscale à l'impôt des sociétés des montants que celles-ci consacrent à leur mécénat social et exonérer fiscalement les donations réalisées par les personnes physiques aux PO
- 7 Simplifier le processus des élections sociales
- 8 Délivrer les attestations de garde d'enfant au nom de l'enfant



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

Avenue E. Mounier 100, 1200 Woluwe-Saint-Lambert



enseignement.catholique.be

